

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Étaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, MOISE Tania, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.
Absent excusé : néant

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

CONTRAT PRESTATIONS INFORMATIQUES

Le Conseil Municipal décide de retenir la société SEGILOG de la Ferté-Bernard, en vue de poursuivre le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la période du 01/04/2010 au 31/03/2011, renouvelable 2 fois pour un coût de Cession du droit d'utilisation : 2.646€ HT
Maintenance – formation: 294€ HT Soit 2.940€ HT

PLAN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Afin de donner suite à la réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2009, le maire explique qu'il a procédé à une consultation de bureaux d'études susceptibles de mettre en œuvre le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Au préalable à cette démarche, les membres du comité de pilotage, accompagné d'un représentant de la Direction

Départementale des Territoires ont procédé à un recensement des sites ainsi que des différents cheminements usuels à enjeux.

Au vu du résultat de consultation suivant :

1 ^{er} :	SOCOTEC	pour un montant de	6.445€ HT
2 ^{ème} :	QUALICONSULT	«	8.525€ HT
	APAVE	«	2.200€ HT
3 ^{ème} :	SAFEGE	«	9.662€ HT

Les critères d'attribution du marché étant pondérés de la façon suivante :

- prix		50	points
- capacité du candidat à mener à bien cette mission	30	points	
- références pour ce type de mission	20	points	

Après avoir obtenu des précisions sur la prestation proposée par le bureau d'études APAVE, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'étude APAVE du Mans pour un montant de 2.200€ HT. Les réunions supplémentaires seront à l'initiative du Maire.

Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

La participation financière de la commune en 2009 a été de 1.443,04€ auprès du Comité National d'Action Sociale, pour un montant d'aides allouées aux agents communaux de 490€.

VOIRIE - élagage

M.MATTE a quitté la salle pour ce sujet, étant concerné par cette affaire.

Une consultation des entreprises a été engagée pour l'élagage des voies communales au titre de l'année 2010. Au vu des résultats, sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise MATTE Gérard du Breil pour un montant de prestations de 5.300€ HT. M.HUBERT précise qu'il sera exigé que les délais de passage soient respectés, dans un délai de 10 jours pour les 2 premières interventions, et pour le 3^{ème} passage, dans un délai de 20 jours.

L'entreprise précédemment retenue respectait ces délais qui sont importants car la population émet très fréquemment des observations.

EGLISE

Après vote à main levée, sur 15 votants, par 11 VOIX pour maintenir en l'état l'indemnité de gardiennage de l'église allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale, 1 VOIX pour la revalorisation et 3 Absentions, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de maintenir le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église à la somme de 118,02€ pour l'année 2010.

SUBVENTIONS

Mme JULIEN a quitté la salle pour ce sujet, étant concernée par cette affaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de résultat de l'activité accueil péri scolaire et les mercredis loisirs pour l'année 2009 (du 01.09 au 31.12.2009) gérée par l'association Familles Rurales. Le coût supporté est de 8.358,52€. La commune a versé 5.000€ sous forme de subvention à l'association et un reliquat sera à reverser afin de ne pas mettre à découvert l'association, déduction faite des prestations CAF. Le montant sera fixé après que la CAF ait procédé à la liquidation des dossiers de prestation de service ordinaire. D'autre part, le Conseil Municipal décide de verser la somme 13.244,42€ à l'association Familles Rurales pour l'exercice 2010 afin qu'elle assure le service de l'accueil périscolaire, en complément de la somme de 11.000€ déjà votée. Cette somme correspond au coût supporté par la commune pour la gestion de l'activité au titre de l'année 2010, à laquelle il

sera déduit les prestations CAF qui seront versées dans le courant de l'année.

REUNIONS - Comptes-Rendus

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions du

- SIAEP DU JALAIS en date du 14 Janvier 2010
- Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois en date du 05 Février 2010
- SMIRGEOMES du 27 Novembre 2009 et du 29 Janvier 2010.

DATES A RETENIR

Le Conseil Municipal prend connaissance des dates pour les cérémonies suivantes :

25 AVRIL 2010 – Souvenir des Déportés –

- 11 h 15 : Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe
- 11 h 30 : Vin d'honneur au Café Le Pin de Sucre

CEREMONIE DU 08 MAI

- 10 h 45 : Rassemblement à la mairie, pour le défilé traditionnel accompagné de la Société Musicale et des Sapeurs-Pompiers du Breil, en présence des Anciens Combattants
- 11 h : Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe
- 12 h : Vin d'honneur au Merize Café

M.HUBERT souhaite la présence des enfants de l'école et Mme GROUHEL se charge de faire le nécessaire.

COURRIERS

Le Conseil Municipal prend acte des courriers de:

- l'association Familles Rurales qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention communale allouée dans le cadre de l'organisation du centre de loisirs 2009.
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention communale allouée.
- l'association du Restaurant Scolaire qui remercie le Conseil Municipal pour l'achat des produits d'entretien, vaisselle, torchons, séchoir, habillement.
- de la papeterie du Bourray pour le programme prévisionnel du by-calcel relatif à la campagne d'épandage de printemps sur une surface agricole de 27,3 ha pour un tonnage d'environ 355,29 Tonnes.

Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées section A n°1574, 1576.

Dans le cadre de la délégation qui a été conférée au Maire, le Conseil Municipal prend acte de la non utilisation du droit de prémption urbain sur la parcelle cadastrée section A n°1548.

Chemins de randonnées de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois

M.FURON signale que le panneau de la Communauté de Communes relatif aux chemins pédestres est arrivé et doit être installé par les employés communaux avant la fin mars au point de départ des sentiers. Pour le Breil, il sera posé sur la place de l'Eglise vers les pierres de granit. Des dépliants édités par la société PIC BOIS seront également diffusés, retraçant l'ensemble des parcours de randonnées des communes rejoignant le parc des Sittelles.

Séance levée à 22 heures.

Prochaine séance : Mardi 23 Mars 2010